

LES DIFFICULTÉS CAUSÉES AUX PÊCHEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire s'il a été question des conditions dont le gouvernement fédéral pourrait assortir une entente avec le gouvernement ontarien pour que disparaissent les difficultés qui ont pu surgir à cause de la façon dont le contingentement a été appliqué en Ontario?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait sans doute que la compétence fédérale en la matière consiste essentiellement et avant tout à veiller à la préservation et à la mise en valeur des ressources halieutiques et n'a clairement rien à voir, étant donné l'autorité déléguée au gouvernement provincial, avec l'administration des quotas ou d'autres dispositions prises par le gouvernement ontarien à l'endroit des pêcheurs. Nous sommes donc convenus qu'il fallait que cette distinction soit bien clairement comprise par tous les pêcheurs et les Canadiens en général dont l'intérêt est bien compréhensible pour cette question.

* * *

LE RECENSEMENT

L'ANNULATION DU RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le «grand scandale de l'hôtel» qui nous a permis de savoir que le Manitoba ne devrait pas espérer recevoir les 72 millions de dollars supplémentaires qu'il avait réclamés au gouvernement fédéral en paiements de péréquation. Vu que le recensement sert à calculer les paiements de péréquation, le premier ministre peut-il nous dire si l'annulation du recensement faisait partie d'une combine montée par son ministre des Finances en vue de verser moins d'argent aux provinces?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre moi-même à mon honorable ami. Je tiens à lui répéter que nous savons parfaitement que le gouvernement a besoin de certaines données et de certains renseignements pour prendre des décisions; c'est notamment le cas du ministre des Finances qui a besoin de données sur la population des provinces.

Nous faisons entièrement confiance aux spécialistes de Statistique Canada qui emploient diverses techniques pour obtenir ces informations, qu'il s'agisse d'études statistiques, de sondages, de l'utilisation de données administratives, de recensements ou d'autres moyens. Nous pouvons garantir que le ministre des Finances et les autres ministres qui ne peuvent se passer de ces renseignements obtiendront des données aussi précises que possible et de la manière la plus rentable. Le député n'a donc pas à s'inquiéter à ce sujet.

Pétitions

[Français]

LE RAPPORT DE STATISTIQUE CANADA

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il nous informer de cette réponse aujourd'hui quand, dans un rapport de Statistique Canada daté d'août 1983, on peut lire la phrase suivante, et je cite:

Il a conclu que la chose n'était pas possible et qu'il n'y avait pas d'autre solution que le recensement de 1986.

Comment le ministre peut-il nous expliquer cette contradiction au texte de Statistique Canada?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je le répète, j'ai consulté des spécialistes très compétents de Statistique Canada en qui j'ai toute confiance, et ils m'ont assuré que le gouvernement obtiendrait tous les renseignements dont il avait besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause. Je puis donner des garanties au député sur ce point.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À CASSELMAN

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée.

Pétition des soussignés résidents du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède.

Déclare humblement:

Que la société VIA Rail ayant choisi d'apporter des changements aux services offerts à la communauté de Casselman (Ontario) et que cette même société ayant négligé d'aviser de façon adéquate la population et son député et que de tels changements...

[Traduction]

M. le Président: Je me permets de rappeler au député que lorsque je me lève, il doit s'interrompre et écouter ce que j'ai à dire. Je dois le prévenir qu'en présentant une pétition...